

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2013.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, G.MERLAND, S.MOURZELAS A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, C.ILLY, A.ZACCARON, G.GIRARD, S.BROT, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : H.GRANJON à R. RINALDI, P.GARCIA à J.COURIOL-VIGNE, M.F.MUHIEDDINE à C.ILLY, C.ABONNENC à S. MOURZELAS, CH.BENOIT à J.M. BOCHATON, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 est approuvé.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : P. TRAPIER).

Suite à la note de présentation et à l'exposé préalable de Monsieur le Maire sur la situation nationale et ses conséquences au local, le débat se développe sur les orientations communales.

Madame GIRARD se félicite d'entendre les mots "autofinancement" et "gel de la fiscalité" tout en regrettant le manque de précision sur les conséquences de la création de la grande aggro, relevant le peu d'ambition des orientations affichées et sollicitant la communication du rapport annuel de la gestion du Trésorier ainsi que l'état de la dette.

Monsieur RINALDI rappelle qu'il n'a pas de leçon de gestion à recevoir de la droite, que ce soit au local ou au national et que dans un contexte contraint, les objectifs, tant en Fonctionnement qu'en Investissement, correspondent aux besoins exprimés des habitants, de tous les habitants, en apportant une attention particulière aux plus démunis.

Pour Jean-Michel BOCHATON, le DOB c'est aussi le moment d'un bilan et de perspectives, qu'à ce titre, les propositions de la majorité municipale ont pour l'essentiel vu leur réalisation sur le mandat et que pour l'avenir, et déjà en 2014, il faudra résoudre l'équation complexe qui consiste à répondre aux besoins croissants d'une population en augmentation avec des ressources en baisse.

2) FEDERATION REGIONALE LES MJC EN RHONE-ALPES – AVENANT A LA CONVENTION DE MISSION (rapporteur : M. BORDE).

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2014 de la convention de mission liant la commune et la F.R. *Les MJC en Rhône-Alpes*, portant notamment sur la mise à disposition d'un poste de direction à la MJC de PORTES-LES-VALENCE.

3) VASRA – CONVENTION POUR LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

La convention fixant les conditions techniques, administratives et financières pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif de l'Agglo, par la commune, est adoptée à l'unanimité.

4) ACQUISITIONS FONCIERES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle ZE 91 au prix de 8 440 € pour 8390 m².

5) TRESORIER MUNICIPAL – INDEMNITE DE CONSEIL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur DAUTANÉ, receveur municipal, la prime d'indemnité de conseil au taux maximal pour l'exercice 2013.

6) COMMISSION DE PROPAGANDE – ELECTION MUNICIPALE (rapporteur : M. GUILLERMIN).

La signature d'une convention avec l'Etat est autorisée à l'unanimité.

7) CONVENTIONNEMENT AVEC LA MSA POUR L'ACCES AU SERVICE DE CONSULTATION DES RESSOURCES POUR LA PSU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec la MSA permettant aux structures d'accueil du jeune enfant de bénéficier de son téléservice.

8) AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CMR (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de l'avenant au protocole d'accord avec les CMR fixant au 1^{er} janvier 2014 le tarif de l'heure année à 1 714.50 €.

9 à 12) AMENAGEMENTS ESTHETIQUES DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (rapporteur : G. SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les deux opérations d'aménagement esthétique des réseaux (électriques et téléphoniques) sur les rues Marx Dormoy, Pasteur, Joliot-Curie et l'avenue de la Résistance.

- opération rue Dormoy/ avenue de la Résistance : Dépenses HT 62 443 €,
participation communale 28 264 €
- opération rues Joliot-Curie et Pasteur : Dépenses HT 341 310 €,
participation communale 221 745 €

13) ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur : G. SAGNARD).

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDED, une subvention au taux maximal, relative au remplacement de 120 foyers lumineux obsolètes pour une dépense prévisionnelle de 100 000 €/HT.

14) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Les modifications sont adoptées à l'unanimité :

Suite à la réussite de l'examen professionnel, création de deux postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2014, augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif 2^{ème} classe (28h00 hebdomadaires au lieu de 18h00).

15) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'associer au CDG26 pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance en 2014.

16) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 13/177 : non préemption sur la propriété de Monsieur François CHAMPEL, cadastrée section AK 92, Les Auréats.

N° 13/178 : non préemption sur la propriété de Madame Odile CHAMPEL, cadastrée section AK 93, Les Auréats.

N° 13/183 : signature avec la SA AIR LIQUIDE, d'une convention pour la mise à disposition d'une bouteille de gaz pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2016, pour un montant total de 199 €/TTC.

N° 13/184 : annule et remplace la décision n° 13/91 relative à la signature d'un marché intitulé "Prolongement de l'aménagement de la rue Pierre Semard et aménagement de l'impasse Léo Lagrange", avec l'entreprise COLAS, lot n° 1 pour un montant HT de 215 479,35 €, avec INEO, lot n° 2 pour un montant HT de 65 758.32 €, avec l'entreprise COLAS, lot n° 3 pour un montant HT de 72 731 €.

N° 13/185 : non préemption sur la propriété de Monsieur Stéphane LOUVION, cadastrée section AT 71, 10 allée des Griottes, le Clos des Cerisiers.

N° 13/186 : non préemption sur la propriété des Consorts LE BELLER, cadastrée section AN 219, allée de la Fraternité.

N° 13/187 : non préemption sur la propriété de Monsieur Raymond LOMBARD, cadastrée section AD 69 et 70, 1060 avenue Salvador Allende, quartier Grange.

N° 13/188 : signature du lot n° 7 du marché "Réhabilitation de l'école Anatole France", d'un montant de 49 052.50 €/HT.

N° 13/189 : signature avec l'entreprise TEDESCHI, de l'avenant n° 6 au lot n° 7 du marché "Construction du restaurant scolaire F. Léger...", d'un montant de – 2 106 €/HT.

N° 13/190 : encaissement d'un chèque de 90 € de la M.A.I.F. pour le sinistre du 15 mars 2013 relatif aux dommages portés sur un plot par un véhicule identifié.

N° 13/191 : non préemption sur la propriété de Monsieur Marc DOGAN, cadastrée section AT 122, 5 rue André Chastel.

N° 13/192 : Emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, d'un montant de 660 000 €, remboursable en 240 mois, au taux fixe de 4.08 €, pour financer le programme de travaux du Budget de l'eau.